

<p style="text-align: center;">Questions-réponses Appel à manifestation d'intérêts n°2025-108 Mise à disposition d'espaces pour l'organisation de spectacles « son et lumières » au sein de cathédrales</p>
--

Date limite de réception des offres : 12 mars 2025 à 12h00

Le présent document « questions-réponses » a pour objet de fournir les réponses aux questions posées dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêts n°2025-108.

I) Question N°1 en date du 19 février 2025

Question : Les candidats doivent-ils proposer un projet pour chacune des cathédrales ? Les candidats proposent un projet pour la/les cathédrale(s) de leur choix ? Les candidats se positionnent sur une seule cathédrale ?

Réponse : Tel que précisé dans l'appel à manifestation d'intérêts, l'offre remise par le candidat doit concerner un minimum de 3 cathédrales parmi celles indiquées. L'offre du candidat devra également intégrer une présentation générale du spectacle envisagé pour chaque cathédrale choisie.